



ANGLET

BOUCAU

TARNOS

LAHONCE

MOUGUERRE

ST PIERRE D'IRUBE

VILLEFRANQUE

BASSUSSARRY



VILLE DE BAYONNE

Annex 3

PLAN DE ZONAGE PUBLICITAIRE

LEGENDE

- Limite d'Agglomération
 - Emplacement Boisé à Conserver (PLU)
- 1 - DANS L'AGGLOMERATION**
- Zone de Publicité Restreinte A
 - ZPR B Axes Structurants
 - ZPR C Protection des Berges
 - ZPR D1 Protection des Axes Traversants (UF 40m + protection carrefours)
 - ZPR D2 Protection des Axes Traversants (UF 40m)
 - ZPR D3 Protection des Axes Traversants
- Zone E Secteurs SNCF
 - ZPR F Saint-Frédéric
 - ZPR G Reste de l'agglomération
 - Surface d'affichage de 8m² maxi.
- 2 - HORS AGGLOMERATION**
- Zone de Publicité Autorisée

Vo pour être soumis à l'arrêté en date du 14 novembre 2006.

Le Maire, M. J. L.

